

COMMUNE CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1:5000
 Octobre 2001
 PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n°95.101 du 2 février 1995 : 13 juillet 2001
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 mars 2002
 ENQUETE DU : 28 janvier au 1 mars 2002
 APPROBATION DU PPR : 28 juin 2002

ETABLI PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
 SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL

LEGENDE

- R(*) ZONE ROUGE : Zone inconstructible
- G(*) ZONE BLEUE : Zone soumise à des mesures de prévention
- Eb** : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres
- G** : Glissement
- R** : Ravinement
- S** : Reptation
- * : cf règlement (pièce numéro 3)
- NE ZONE NON EXPOSEE



